

# Jamais sans mon chat!

PRS FRANÇOIS SPERTINI ET JOERG SEEBACH



Articles publiés  
sous la direction de

**FRANÇOIS SPERTINI**

Service  
d'immunologie  
et allergie,  
CHUV, Lausanne

**JOERG SEEBACH**

Service  
d'immunologie  
et d'allergologie,  
HUG, Genève

Le sujet pourrait paraître futile au temps des bombardements sans discernement des populations civiles au Moyen-Orient ou de l'épidémie du Coronavirus, mais aucune société n'a jamais vécu avec autant d'animaux de compagnie. Jusqu'à deux tiers des Européens et des Américains selon les régions possèdent qui un chat, qui un chien, une gerbille, un cochon d'Inde, un rat... Il y a certes encore des animaux qui ont une justification professionnelle, gardiens de troupeaux, animaux de rente, etc., mais l'animal de compagnie est devenu pour beaucoup la présence nécessaire, voire le pourvoyeur d'une affection vitale dans une société de plus en plus individualiste et impitoyable pour les personnes les plus fragiles, souvent des personnes âgées et isolées. L'animal de compagnie est également devenu une source de profit qui fait miroiter l'intérêt des grands groupes alimentaires et ne serait-ce que sur ce plan, le marché est estimé à 7,5 milliards de dollars! Sans mentionner le marché des produits d'hygiène et les cosmétiques pour chien ou chat et le traitement de leurs propres allergies. Dans l'intervalle, depuis 2005, l'animal est devenu juridiquement quasi une personne dans le droit suisse. Il n'en reste pas moins que dans le contexte de l'épidémie d'allergie de ces 50 dernières années, un Suisse sur 5 est sensibilisé à au moins un allergène respiratoire et qu'environ 4% le sont aux poils de chat. Cette situation ne peut pas laisser indifférent l'allergologue (ou le généraliste). Peut-il se contenter, comme il y a encore une à deux décennies, «d'éliminer» l'animal en cas d'allergie du propriétaire? Est-ce encore éthique?

Indéniablement, l'allergologue doit adapter sa réponse. L'éviction reste certes la meilleure façon de contrer l'allergie. Mais on ne peut certainement pas, d'un revers de main, décider de la mise à l'écart d'un animal, voire parfois même de l'éliminer tout court. Nous sommes donc tenus, comme dans beaucoup d'autres domaines dans notre société,

d'insister sur l'éducation. Dans les règles de l'art, en fonction du risque familial, chaque personne souhaitant acquérir un animal de compagnie devrait se poser la question du risque allergique et consulter au préalable. L'évaluation du risque allergique reste encore tout à fait confuse malheureusement, et nous en restons à l'anamnèse familiale (et personnelle s'il y a lieu) essentiellement. En présence d'un risque allergique élevé, même si le raisonnement est simplement basé sur la prévalence d'une (de plusieurs) sensibilisation(s) aux pollens, aux squames d'animaux, voire à certains aliments, l'éthique commanderait de déconseiller l'achat d'un animal. Malheureusement, c'est souvent *a retro* que le conseil est pris, après bien souvent le cadeau de Noël surprise, malvenu et inadéquat d'un chat ou d'un chien. La situation devient alors beaucoup plus inconfortable et

**MALHEUREUSEMENT, C'EST SOUVENT A RETRO QUE LE CONSEIL EST PRIS**

si en principe toujours l'éviction sera la solution médicalement préférable, il est douteux qu'elle soit la solution affectivement la meilleure pour des individus particulièrement attachés à leur animal et qui se seraient sensibilisés au cours des mois, voire des années à son contact. La situation n'est finalement pas très différente de celle de l'apprenti boulanger auquel il est très difficile de conseiller ou non l'apprentissage en boulangerie devant un rhume des foins. On peut probablement prendre un peu plus de risques pour l'apprenti boulanger dont le choix est un engagement personnel le plus souvent bien ancré; avec un animal, le choix a priori devrait être plus radical au moindre doute, à la fois pour le bien du patient *et* de l'animal.

Devant le fait accompli, le devenir de l'animal et du patient entre en jeu. En cas d'atteinte bénigne à modérée, et en principe en l'absence d'asthme avéré, la première mesure est d'éloigner si possible l'animal des lieux de vie (chambre à coucher, appartement), de mettre en place des mesures de protection telles que housses pour matelas (valables pour les acariens autant que pour les poils d'animaux),

## Bibliographie

- 1**  
—  
Thoms F, Jennings GT, Maudrich M, et al. Immunization of cats to induce neutralizing antibodies against Fel d 1, the major feline allergen in human subjects. *J Allergy Clin Immunol* 2019;144:193-203.
- 2**  
—  
Durham SR, Emminger W, Kapp A, et al. Long-term clinical efficacy in grass pollen-induced rhinoconjunctivitis after treatment with SQ-standardized grass allergy immunotherapy tablet. *J Allergy Clin Immunol* 2010;125:1318 e1-7.
- 3**  
—  
Virchow JC, Backer V, Kuna P, et al. Efficacy of a house dust mite sublingual allergen immunotherapy tablet in adults with allergic asthma: a randomized clinical trial. *JAMA* 2016;315:1715-25.
- 4**  
—  
Couroux P, Patel D, Armstrong K, Larche M, Hafner RP. Fel d 1-derived synthetic peptide immunoregulatory epitopes show a long-term treatment effect in cat allergic subjects. *Clin Exp Allergy* 2015;45:974-81.
- 5**  
—  
Worm M, Patel D, Creticos PS. Cat peptide antigen desensitisation for treating cat allergic rhinoconjunctivitis. *Expert Opin Investig Drugs* 2013;22:1347-57.
- 6**  
—  
Varney VA, Edwards J, Tabbah K, et al. Clinical efficacy of specific immunotherapy to cat dander: a double-blind placebo-controlled trial. *Clin Exp Allergy* 1997;27:860-7.

voire de maintenir l'animal à l'extérieur, pour autant que son confort (et celui des voisins...) soit assuré. D'autres stratégies, d'efficacité à évaluer de cas en cas, sont discutées dans l'article de ce numéro (A. Clottu et coll.) comme l'élimination d'une partie des allergènes par une douche régulière de l'animal (chat). Par respect pour cet animal, il est quasiment inconcevable de mettre en route ce type d'approche chez des chats ou des chiens qui n'ont pas pu être habitués très tôt dans leur existence à ce type de manipulations inacceptables de manière forcée et contre lesquelles l'animal ne manquera pas de se rebeller.

Autre plaie générée par l'engouement actuel pour les animaux de compagnie, toute une série d'annonces globalement mystificatrices prennent avantage d'internet pour essayer de placer avec agressivité et monnaies sonnantes et trébuchantes des animaux prétendument hypoallergéniques. À ce jour, il n'existe aucun animal génétiquement modifié (*knock-out* pour un allergène majeur) et ce marché est un pur marché de dupes. Nous ne mentionnerons pas les chevaux frisés, les chihuahuas à cheveux, etc. Récemment, une tentative de vaccination des chats dans l'idée d'induire une réponse anti-Fel d 1 a montré qu'effectivement il était possible de diminuer l'allergénicité de ces chats par cette approche.<sup>1</sup> Mais cette étude a porté sur un collectif encore limité d'animaux seulement et demande à être validée dans le contexte clinique. Scientifiquement parlant, la tentative est intéressante, mais on peut se poser la question d'imposer à des animaux des vaccinations sans intérêt pour leur propre santé et inacceptables pour l'humain dans les mêmes circonstances *mutatis mutandis*, même si ce vaccin s'avère à ce stade inoffensif pour l'animal.

Option plus sérieuse, une désensibilisation spécifique de l'allergène peut être considérée pour le patient. De fait, aucune étude contrôlée de taille satisfaisante n'a été à ce jour menée dans ce domaine, au contraire des récentes études de désensibilisation sublinguale contre les pollens de graminées, de bouleau ou les allergènes des acariens.<sup>2,3</sup> Des tentatives de désensibilisation basée sur l'injection de cours peptides de Fel d 1 avaient tenu en haleine le milieu allergologique pendant quelques années, tentatives qui malheureusement n'ont pas tenu leur promesses dans des études bien menées et contrôlées par

placebo.<sup>4,5</sup> Nous ne disposons malheureusement donc pas d'études d'efficacité telles que le souhaitent les organismes de régulation pour démontrer de manière définitive l'efficacité de la désensibilisation aux chats et aux chiens. Toutefois, par le passé, des études raisonnablement bien menées ont tout de même pu donner des indications en faveur de l'efficacité d'une telle désensibilisation pour que celle-ci puisse être proposée dans les limites de certaines précautions (contre-indication: asthme mal contrôlé notamment).<sup>6</sup> Une désensibilisation, en particulier pour le chat ou le chien, peut s'appliquer non seulement aux professionnels exposés aux poils d'animaux et aux aveugles pour lesquels le chien est essentiel, mais bien évidemment à tous ceux qui posséderaient un chat, ou un chien auquel ils seraient devenus allergiques durant leur cohabitation. La technique reste néanmoins délicate du point de vue sécurité (forme sous-cutanée) pour le chat, mais surtout pour d'autres animaux de ferme tels que chevaux ou bovins. L'induction d'une tolérance par la désensibilisation est largement basée sur une bonne connaissance des allergènes majeurs impliqués dans l'allergie en question. La connaissance de ces allergènes majeurs a considérablement progressé ces deux dernières décennies. C'est le cas pour beaucoup d'animaux actuellement, notamment pour le chat dont l'allergène Fel d 1 est l'allergène principal. Il y a peu de doutes qu'à l'avenir nous pourrions disposer d'une désensibilisation efficace basée soit sur des extraits totaux (voire enrichis) d'allergènes du chat, soit sur des allergènes recombinants (ou autres adaptations), en espérant que puissent être effectuées des études satisfaisant aux exigences des autorités de régulation.

En conclusion, l'animal est devenu juridiquement une personne dont la dignité et le bien-être doivent être respectés, et il n'est plus concevable de simplement l'écartier, voire de s'en débarrasser sans autre forme de procès. Nul doute qu'à l'avenir, la place des animaux de compagnie se renforçant dans notre société, on en apprendra plus sur la nature des allergènes qui leur sont propres et sur les possibilités d'induire une tolérance, afin de faciliter la vie des patients allergiques et leur permettre de cohabiter avec ces partenaires «inférieurs» devenus souvent indispensables.

**CE COMMERCE  
EST UN PUR  
MARCHÉ DE  
DUPES**